

Contribution à l'analyse essentielle de la tontine africaine

Jean-Roger Essombe-Edimo*

Abstract: Known by various names throughout Africa, rotating credit associations are first and foremost embodiments of social relations based on solidarity which function simultaneously as savings associations, credit association and a social good. Perceived within a unidimensional and reductionist perspective by economists these institutions are viewed as remnants which sustain financial dualism. Accordingly a significant feature of the financial stabilization and restructuring of the formal banking system in the context of structural adjustment projects currently underway is the attempt to unify the formal and informal sector in Africa through a reduction of the weight of rotating Credit Association in saving mobilization in Africa. In Sub-saharan Africa faced with the restructuring of the economy, increased unemployment, reduction of social services, decrease of salaries and overall household income, economic actors respond by accelerating socially based survival mechanisms such as rotating Credit Associations. Far from disappearing, therefore, there is a marked increase of financial transfer within these institutions at the expense of the banking systems.

Depuis la 'découverte' de la tontine par les économistes il y a une quinzaine d'années environ, cette institution a miraculeusement cessé d'être décrite avec des interprétations réductrices telles 'survivances du passé' ou encore 'structures destinées à disparaître avec l'avènement du moderne'. Elle est considérée, de plus en plus, comme faisant partie de ce que P Gourou (1985), dans un autre domaine, a appelé 'un ensemble de faisceaux d'encadrement favorables'.

Toutefois, de la nature profonde de la tontine et de sa dimension plurielle, l'abondante littérature économique qui lui est désormais consacrée n'en retient qu'une seule à savoir, la tontine comme structure de financement. La mise à l'épreuve de ce réductionnisme - que les difficultés rencontrées pour faire des tontines des objectifs de développement font mieux ressortir - s'accompagne désormais d'une remise en cause de ce qui, hier encore, commençait déjà à être considéré comme acquis. Tout ceci invite alors sinon à une (re)définition même de la tontine du moins, à la nécessité d'une considération essentielle de cette structure.

Ainsi donc, après avoir présenté les différentes tentatives d'intégration de la tontine dans le cadre des objectifs de développement, lesquelles en réalité ont donné lieu à une importante controverse théorique, nous essaierons de relever, au regard des manifestations récentes, les insuffisances des ap-

proches qui en ont découlé avant de montrer enfin, en quoi leur échec découle de la non-prise en compte de la nature profonde de la tontine.

Les tontines comme objectifs de développement: le cadre général

Tardivement étudiées par les économistes, les tontines ne seront pas moins intégrées par la théorie comme gisement d'épargne dans les pays africains; ce qui faisait alors rentrer ces structures dans le cadre des intermédiaires financiers. Toutefois, cette évolution elle-même aura été marquée par de nombreuses appréhensions doctrinales. Deux grandes écoles de pensée ont toujours alimenté la controverse dans ce domaine: l'école du 'dualisme financier' et celle de 'l'unification'.

L'approche de l'école du 'dualisme financier'

Souvent qualifiée de 'socio-économique' (Holst, 1985:143) cette école considère que les institutions financières informelles (IFI) en général et les tontines en particulier, ainsi d'ailleurs que les mécanismes financiers qu'elles développent, sont un point de passage obligé des systèmes financiers des Pays en voie de développement (PVD). Il s'agit donc, pour ces derniers, d'une phase financière nécessaire dans leur processus de développement. Ce serait également une étape qui justifie - en même temps qu'elle l'explique - la nécessité elle-aussi de l'existence, dans ces espaces économiques, d'un dualisme financier et où coexistent finalement des structures financières formelles et des institutions financières informelles.

Le caractère dualiste du dit système financier est d'autant plus important et nécessaire qu'il représente l'un des rares canaux par lequel il serait possible d'une part, de collecter un volume d'épargne suffisamment élevé dans ces pays et, d'autre part, de permettre à leurs couches sociales les plus pauvres d'accéder au crédit (Gracia, 1983; de Lancey, 1978; Gagey, 1986; Lefrançois, 1988). Aussi, d'importantes propositions sont-elles souvent élaborées en vue de façonner des attitudes (ou des politiques) à adopter pour améliorer la performance des tontines. Il s'agit entre autres de:

- la mise en place d'une réglementation gouvernementale en vue de protéger juridiquement les tontines (le cas de 'protection' le plus cité en exemple étant celui instauré par le 'Chit Funds Act' de 1982 en Inde (Holst, 1985:146).
- la promotion des liens entre les tontines et des institutions financières formelles. On pense généralement que ces liens pourraient se renforcer si un grand nombre de banques locales par exemple acceptent des obligations liées à une participation en garantie dans une tontine; ou encore, si une partie des fonds tontiniers était déposée comme épargne dans des banques; l'on cite alors à ce propos, les exemples du Cameroun et de l'Inde (Bouman, 1977:203).

Mais, cette approche dualiste n'aura pas été, loin s'en faut, le seul cadre de proposition des politiques à adopter à l'égard des tontines.

L'approche de l'école de 'l'unification financière'

Se situant à l'antipode de l'analyse précédente, cette seconde approche milite, au contraire, pour une unification des secteurs financiers - formel et informel - des pays sous-développés en général et de l'Afrique en particulier. Ici, l'unification généralement proposée est conçue dans le sens de l'absorption des tontines par les banques. Les hypothèses fondamentales de ce 'modèle' sont d'ailleurs si proches du 'Financial deepening' naguère développé à la fois, par Shaw (1973) et Mc Kinnon (1973 et 1991) qu'il est quelquefois permis d'y voir comme un prolongement naturel de la 'libéralisation financière' jadis déjà prônée par ces deux théoriciens: d'où l'appréciation qui en est faite, par certains autres auteurs, en termes 'd'approche traditionnelle' (Holst, 1985:143).

Allant d'ailleurs plus loin dans la volonté de substituer totalement les structures bancaires aux tontines, d'autres encore estimeront que l'unification ainsi souhaitée présente en outre l'avantage de permettre un renforcement des institutions financières dans les zones rurales des PVD (Adams, 1978). Au total, l'unification ici proposée se donne pour ambition, d'aboutir à une intégration des tontines dans une logique d'annexion/soumission des banques. Cette intervention est d'autant plus facile que certaines structures tontinières évoluent déjà, comme au Cameroun, vers une transformation en de véritables banques commerciales (Haggblade, 1978).

Ce vaste projet de modernisation des tontines ou d'unification des secteurs financiers - formel et informel - africains s'est, depuis ces dernières années, enrichi en cohérence en s'appuyant sur ce qui est désormais appelé 'l'innovation financière'. L'on estime alors que la persistance du dualisme financier dans ces pays est essentiellement due à la répression financière observée dans le système financier formel et qui empêcherait ce dernier de mobiliser un volume d'épargne domestique aussi important que celui des tontines locales. Et ce dualisme, source de la mauvaise allocation du capital productif manifeste dans ces pays, pourrait dès lors être combattu en encourageant les banques locales à:

- diversifier leurs instruments financiers;
- intégrer des structures d'organisation s'apparentant à celles des sociétés mutuelles;
- ou encore, à développer une collaboration avec les tontines et ce, dans le sens de l'absorption de ces dernières par les banques, seules capables d'une affectation efficiente du capital (De Boissieu, 1988).

C'est donc aussi tout naturellement que cette démarche s'est trouvée englobée dans le vaste programme d'ajustement financier issu des plans d'ajustement structurels (PAS) menés depuis quelque temps en Afrique. Et l'ajustement financier qui y est appliqué, en même temps qu'il recherchera l'assainissement financier et une restructuration profonde du système ban-

caire formel, devrait donc, parallèlement aussi, conduire à une réduction du poids des circuits tontiniers dans la mobilisation locale de l'épargne. Dans le même ordre d'idées, et pour ce qui est de la zone franc par exemple, les mesures prises en vue de restructurer le système bancaire et financier officiel, et par ricochet, de réduire le dualisme financier local concernent entre autres:

- une rationalisation des politiques de taux d'intérêt (ce qui devait conduire à la fois, à une simplification puis à une hausse sensible des taux mais aussi, à une suppression des taux préférentiels);
- la mise en place du contrôle du crédit;
- un accroissement de l'autonomie de gestion des banques;
- et enfin, l'accélération des processus de privatisation, réhabilitation ou liquidation des banques (Essombe, 1991:8-11).

Au total, d'un côté comme de l'autre, l'idée sous-jacente qui semble animer les économistes consiste à faire rentrer les tontines dans ce qu'il faut bien appeler les objectifs de développement. On privilégie donc la fonction financière de l'institution en même temps que l'on cherche à déterminer la part de l'épargne, par elle collectée, et qu'il faudrait réorienter. Mais cette sollicitude, au demeurant compréhensible et heureuse pour cette structure, reste tout de même assez curieuse. Car, elle postule aussi d'emblée, qu'il faut orienter la tontine vers des fins nouvelles et donc enfin, qu'elle doit être modernisée suivant des principes dictés de l'extérieur.

Toutefois, et bien qu'étant encore partielles, certaines constatations et autres manifestations permettent aujourd'hui, d'entrevoir et de souligner les limites de ces différentes approches.

Les insuffisances des réductionnismes et des orthodoxes

Si donc pour d'aucuns, l'amélioration des performances des tontines passe par l'adoption d'une législation organisant l'activité de ces institutions alors que, pour d'autres, l'on devait plutôt encourager l'unification des deux secteurs - formel et informel - au travers des politiques d'ajustement financier mis en place en Afrique, une lecture minutieuse des faits, suite à cet ensemble de considérations, semble plutôt conduire sinon au désenchantement du moins, à la nécessité d'une redéfinition des approches traditionnelles de la tontine.

Car d'un côté, ce qui est proposé rencontre des difficultés d'organisation matérielle en même temps qu'il pourrait aboutir à une bureaucratisation excessive de l'institution tontinière. Pendant que de l'autre, on s'est rendu compte de la persistance avérée du dualisme financier dans les pays africains et ce, malgré l'application de l'ajustement financier.

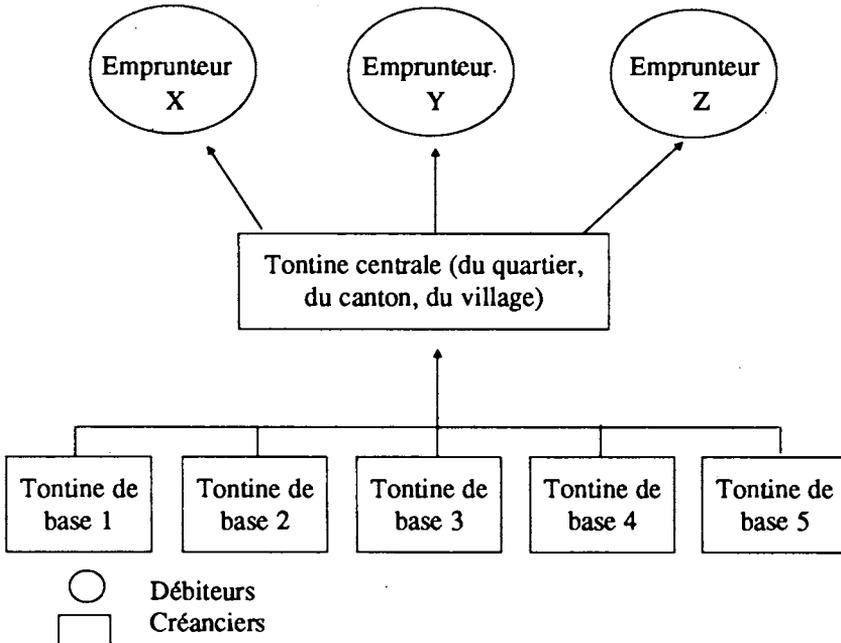
Le risque de bureaucratisation excessive des tontines

Cherchant en effet à améliorer les performances des tontines, plusieurs champs d'exploration ont été proposés. Les mesures proposées se résument comme suit:

- la mise en place d'un cadre juridique protecteur des structures tontinières, afin de briser la 'contrainte de clandestinité' de ces dernières (Lefrançois, 1988:3421).
- le regroupement des tontines dont l'atomicité observée, dans les différents espaces économiques africains, freine la collecte de l'épargne au-delà d'un nombre déterminé d'individus. Tout ceci doit permettre, mieux encore de dépasser le simple cadre d'octroi des crédits à court terme qui est celui dans lequel se cantonnent généralement un nombre important des tontines.

Le schéma proposé ici caresse l'idée d'un regroupement des tontines au niveau de chaque localité d'un même territoire (on parlerait donc, par exemple, de tontine centrale du village ou du canton...) et qui, avec des possibilités de financement accrues, pourrait alors octroyer des crédits avec des délais rallongés (tableau 1).

Tableau 1: Exemple de regroupement des tontines



- La promotion des rapports de complémentarité entre les tontines et les coopératives de crédit: l'exemple généralement avancé est celui représenté par la collaboration entre une 'coopérative d'épargne et de crédit' (ou COOPEC) du village congolais de Kingala et l'une des tontines de la même localité (Banque mondiale, 1989:144).

Toutefois, si la mise en place d'un cadre juridique 'protecteur' des tontines et de divers dispositifs d'encouragement au regroupement de ces structures paraît à tout le moins encourageante et séduisante, l'on n'y a pas pour autant défini les modalités de l'organisation matérielle de la préfiguration des tontines en 'tontines de base' et, à un niveau plus élevé, en 'tontines centrales'.

Autrement dit, la question de savoir comment approcher, sans les déstabiliser, des structures qui reposent sur la proximité - celle de l'institution de collecte et d'affectation de l'épargne par rapport à l'épargnant - reste sans réponse. D'autant que, parallèlement, le nouveau schéma de préfiguration spatiale proposé à savoir:

tontines de base —————> tontines centrales

nécessite, pour être efficacement opérationnel, une bureaucratisation accrue de l'institution tontinière. Ce qui présente un risque pour cette structure dont on sait par ailleurs, que la minimisation de sa bureaucratie demeure l'un des fondements de ses avantages comparatifs dans ses coûts de l'intermédiation financière (Essombe, 1990:250-57; Lelart, 1985:62-63).

Parallèlement, les efforts fournis pour la restructuration de leur système financier - à la suite de l'application du PAS - dont on attendait qu'ils permettent l'éviction des tontines dans la mobilisation de l'épargne, ont plutôt conduit à l'accentuation du dualisme financier dans les pays africains.

La persistance avérée du dualisme financier

Dans nombre de pays africains, les différentes mesures prises à travers les ajustements financiers, pour réduire le dualisme financier local et, donc le poids du secteur tontinier, tournent pour la plupart, à l'échec.

Car en effet, malgré les importantes aides bilatérale et multilatérale obtenues pour leur restructuration, les banques africaines ont plutôt accentué leurs activités de financement du secteur import-export. De plus, tenant compte des coûts d'opportunité élevés qui en découlaient, nombre d'entre elles ont entrepris la fermeture de leurs guichets provinciaux, ce qui ajoute à l'éloignement du système bancaire des agents économiques. En outre, dans les pays de la zone franc par exemple, l'épargne privée des ménages ayant été contractée à la suite de la baisse des salaires, le relèvement du taux d'intérêt rémunérateur de l'épargne dans les banques n'a pas pu entraîner une mobilisation accrue (tableau 2).

Tableau 2: Zone franc: évolution du taux d'épargne, du taux d'investissement et du taux d'intérêt réel (en %)

Année	1980			1985			1989		
	S	I	i	S	I	i	S	I	i
UMOA	10,3	24,9	0	8,6	17,6	10	7,8	15,1	6
BEAC	30,8	22,7	- 2	32,9	23,5	9	19	17,9	4,5

Source: Ph Hugon, 1991, p. 27

S = % de l'épargne sur PIB

I = % de l'investissement sur PIB

i = % du taux d'intérêt réel (nominal moins inflation).

Parallèlement, pour ce qui est des tontines, on note un effet inverse à celui qui était recherché. Car en fait, l'on observe plutôt à la fois, un redéploiement et une diversification des activités des institutions tontinières. Ces dernières tendent de plus en plus à produire des services divers comme par exemple, la multiplication des 'caisses de prêts', ou celle de séances d'enchères..., mais aussi, à institutionnaliser, à leur tour, une rémunération de l'argent.

Ainsi, la rationalisation et autres mesures d'ajustement observées ici, bien qu'ayant raréfié les ressources financières qui nourrissaient le secteur tontinier, ont paradoxalement renforcé 'les logiques sécuritaires à finalité sociale. Lesquelles ont eu tendance à se développer aux dépens des logiques financières' (Hugon, 1991:28). Si bien qu'au total, la baisse des revenus réguliers des ménages (comme les salaires), ou même seulement, celle des dépenses sociales de l'Etat ont plutôt conduit au renforcement des transferts financiers, au sein des circuits tontiniers aux dépens des circuits bancaires

Il apparaît donc, que la restructuration des systèmes financiers - suite à l'application des PAS en Afrique - loin de conduire à la disparition du dualisme financier et, par ricochet à celle des tontines dans ces pays, semble plutôt l'avoir renforcé. Et, pour ce qui est plus précisément des structures tontinières, la diminution des liquidités financières née entre autres, de la baisse des salaires des agents économiques locaux va donner lieu au développement de divers mécanismes d'adaptation dont la rémunération de l'argent, l'augmentation du nombre des enchères et, selon les cas, l'abrègement - ou le rallongement - de la période et du montant des cotisations, ou encore, la multiplication des 'caisses (internes) de prêts'.

D'un côté donc, les mesures de 'protection' semblent insuffisamment explorées au point de conduire à une désarticulation, sinon un ébranlement de la tontine. De l'autre enfin, le 'mal' que l'on cherchait à guérir (à savoir le dualisme financier) demeure plus persistant que par le passé. 'Que

faire?...'. Telle est la question immédiate que l'on est amené à se poser. Mais que faire par rapport à quoi et surtout, pour qui?

Car en effet, l'impasse qui semble dès lors se dessiner ici tient, en réalité, au fait qu'il n'a pas suffisamment été tenu compte de la *nature profonde* de la tontine. C'est que le réductionnisme qui a, pendant longtemps, servi à entretenir la prescience de la disparition prochaine de cette institution (Thirwall, 1974), n'avait pas disparu avec la reconnaissance, même tardive et unidimensionnelle, de cette structure. Aussi, malgré la multiplication des travaux qui lui seront consacrés, la tontine demeurera-t-elle incomprise.

Cette incompréhension provient essentiellement de ce qu'en règle générale, la tontine n'a été considérée que sous l'angle d'association d'épargne et de crédit (AREC), c'est-à-dire, sous l'angle exclusif de ses fonctions. Dès lors, ignorant ainsi sa nature profonde, les politiques de développement et autres attitudes concoctées à son égard couraient le risque d'être inadéquates puisque l'institution tontinière y est définie, le plus souvent, *non pas par ce qu'elle est, mais parce qu'elle fait et/ou devrait faire.*

Pour une analyse essentielle de la tontine

La tontine est d'abord et surtout, par essence, solidarité, institution sociale. Expression d'une dépendance mutuelle entre les hommes dans un village, ou encore, sur un lieu de service..., elle apparaît comme un moyen devant faire obstacle à la division de la communauté. Cette première constatation lui donne, du même coup une fonction centrale qui vient avant toutes les autres à savoir, une fonction 'politique'. Le terme politique est entendu ici, comme élément d'un ensemble de pratiques organisationnelles d'une société.

Comme telle, la tontine nous apparaît sous son vrai jour, c'est-à-dire: organisatrice des rapports entre les individus. Aussi, ses différentes manifestations (moyen d'épargne, rassemblement d'amis pour échanges d'idées, réseau d'influence social, lieu de soutien pour les moments difficiles...) ne sont-elles, en réalité, que l'expression dérivée de cette solidarité fondamentale. C'est ce caractère multidimensionnel de l'institution qui semble le mieux expliquer le développement soutenu des tontines dans une Afrique en proie aux ajustements structurels et financiers et ce, malgré la baisse des revenus et autres salaires des agents économiques locaux.

Or, cette idée de la tontine solidarité-agissante ou vécue est souvent escamotée dans l'abondante littérature économique qui lui est désormais consacrée, au point de n'en faire ressortir que ses fonctions. La culture des apparences qui en découle ne peut que déboucher sur des attitudes inadéquates lorsque l'on veut déterminer quelle devrait être la place de cette institution dans le processus de développement des pays africains. Ainsi, au-delà de ses fonctions apparentes, il convient de rechercher désormais les véritables piliers de soulèvement de la tontine, en poussant le regard 'en-

dedans' c'est-à-dire, dans l'essence même de cette institution. Et, c'est en dernier ressort, cette connaissance notionnelle de la structure qui paraît alors pouvoir éclairer le mieux, sur le choix des attitudes qui pourraient être mises en oeuvre vis-à-vis de la tontine.

Sur l'essence de la tontine

Rechercher l'essence des choses c'est-à-dire 'ce qui constitue la nature d'un être, d'une chose (ou encore), la nature d'un être, d'une chose indépendamment de son existence' (Petit Larousse illustré, 1985:383). C'est aussi essayer de faire la part entre le 'réel' et 'l'apparent' des choses. Et pour comprendre l'essence de la tontine, il suffit de la regarder vivre dans ses différentes manifestations et à travers les divers espaces économiques africains.

Ainsi, qu'elle s'appelle dans plus d'une quarantaine de ces pays, *Likelemba, Isusu, Esusu, Djanggi, Ndjanggi, Mandjon, Asusu, Teno* ou encore, *Susu, Cotisation, Bank, etc.*, (Essombe, 1987:25), cette ubiquité de l'institution tontinière recouvre d'abord la volonté des hommes et des femmes d'être solidaires les uns des autres. Ce qui au demeurant, ne peut paraître étonnant dans des sociétés comme celles d'Afrique noire qui sont des sociétés conviviales et où enfin, la promotion de l'homme se fait non en tant qu'individu, mais en tant que membre d'un groupe (Ardener, 1964).

Tel est par conséquent le substrat, le noyau autour duquel tout tourne et dont tout devrait se déduire. Corollairement, chaque fonction de la tontine (sociale, financière) apparaît bien, du point de vue descriptif, comme les différentes nervures formant l'éventail des expressions de son essence qui est fondamentalement d'être solidarité. Et cette dernière, à son tour, imprime une personnalisation des rapports qui lient les membres et qui peut se manifester de plusieurs façons:

- les réunions sont organisées, à tour de rôle, chez chacun des adhérents, ce qui permet de mieux se connaître, de pénétrer les familles des uns et des autres;
- on prodigue une certaine assistance, laquelle peut aller du simple conseil à quelqu'un (lorsque ce dernier est en proie aux difficultés) à la présence effective auprès des membres frappés par la mort des proches parents, la maladie, etc). En clair donc, on épargne certes de l'argent, mais on comptabilise d'abord des amis;
- aide consentie à un adhérent pour lui permettre de construire sa maison, d'acheter son matériel ou outillage agricole, etc.

Ainsi, mécanisme d'auto-organisation des individus dans la société, la tontine est donc, par essence, solidarité vécue ou encore, incarnation de cette solidarité au quotidien. C'est précisément parce qu'elle est solidarité en soi qu'elle est sans cesse, tout à la fois association d'épargne, association mutuelle, structure commerciale, association de crédit et bien social. Donc,

quelle que soit la forme ou les priorités qu'elle affiche, le lien entre les obligations relationnelles et financières se trouvent indissociablement maintenu.

C'est cela la tontine. Elle retient les expériences du passé de l'africain, le suit dans son présent et même dans son avenir. Lorsqu'on interroge les 'tontiniers' à cet effet, nombreux sont ceux qui répondent que la tontine perpétue le grenier traditionnel qui, autrefois, servait pour le stockage des haricots et des ignames (Henry, Tchente et Dieumegard, 1991:18) ou encore, que la tontine est aussi indispensable à la vie des hommes que l'est l'éducation des enfants. Mais, parce que la tontine est dans sa nature solidarité, toute considération de cette structure devra alors aussi prendre en compte sa dimension sociale. Vue sous cet aspect, elle devient alors instrument de la solidarité collective.

La tontine: une institution sociale

Ici, la dimension sociale de l'institution s'exprime indépendamment, de plusieurs manières. Et, même adhérer à une tontine devient la satisfaction d'un besoin profond, celui de la sécurité parce qu'en réalité, la tontine institutionnalise même la sécurité sociale. Or il s'agit là, d'un aspect d'une importance capitale dans des sociétés comme celles d'Afrique où à la fois, il n'existe pas de structures de 'sécurité sociale' (comme dans les pays développés) et où, comme au Cameroun, *l'Etat est un décor de théâtre, une structure d'oppression et de prédation [...] qui n'offre plus aux citoyens le minimum de services sociaux* (Nkzana, 1991:9). Dès lors, la tontine apparaît comme une institution destinée à la protection sociale de ses membres.

Pendant, contrairement à d'autres infrastructures destinées à la couverture sociale des individus, il ne s'agit pas ici d'institutionnaliser l'assistanat. Car, dans la tontine, la personne qui reçoit une aide sait pertinemment qu'elle a déjà donné, et/ou donnera à son tour, aux autres. Mais, institution sociale, la tontine l'est encore parce qu'elle permet l'élargissement du cercle des amis. Elle devient donc un espace qui crée - en même temps qu'il permet de les nouer - les relations sociales de l'individu: ce qui ajoute à la protection de ce dernier dans la société. Ainsi par exemple, un 'tontinier' qui a des problèmes avec la loi sur les sociétés commerciales sait qu'il trouvera, dans son association, quelqu'un qui soit l'aidera à y voir plus clair, soit alors l'introduira auprès d'une troisième personne qui, elle, s'y connaît bien. Car, le but de la tontine est d'abord d'unir les hommes et les femmes, de discuter ensemble et de s'aider mutuellement.

Bien que les économistes distinguent automatiquement deux aspects (social et économique) de l'institution 'tontinière', ces derniers n'ont pas moins eu tendance à toujours privilégier l'aspect financier de cette structure alors que cette composante financière elle-même n'est qu'une des expressions de son essence qui est d'être solidarité. Cette dernière imprime alors un cachet particulier, même à l'activité financière, de l'institution; c'est ainsi que par

exemple, le simple prêt accordé à un membre est d'abord perçu comme une façon de voler au secours de ce dernier. Autrement dit, qu'il vienne au premier ou au second plan dans les manifestations d'une tontine, l'argent - que l'on y épargne ou que l'on en retire - ne remplace en rien les devoirs de l'amitié et de la solidarité.

Conclusion

Dans une Afrique noire en proie à la fois à la restructuration de l'économie, à un chômage croissant, à la réduction des services sociaux publics ou encore, à la baisse des salaires et à celle de l'épargne des ménages, les agents économiques réagissent en adoptant des logiques à finalité sociale qui trouvent dans la tontine un terrain naturel de foisonnement ou d'expression.

C'est que l'institution 'tontinière' est, par essence, solidarité. Une solidarité qui, loin de disparaître dans ses différentes fonctions (sociales, financière,...), imprime quotidiennement à ces dernières le substrat autour duquel tout s'organise ou encore, à partir duquel tout doit se déduire.

Par la même occasion, un constat s'impose, troublant, dirimant. Si la nature vraie de la tontine est bien différente de ses fonctions traditionnellement étudiées, alors les politiques faisant de cette structure un objectif de développement n'ont pas de sens indépendamment de la connaissance préalable de sa nature profonde, ainsi d'ailleurs que de celle des bases matérielles et sociales sur lesquelles elle repose. Plus que par le passé donc, l'économiste doit changer de lunettes pour observer des institutions qui, comme la tontine, sont une réalité chaque jour à la fois, toujours plus mouvante et toujours plus proche; à moins alors, de vouloir entretenir la fiction ou de céder à des anticipations gratuites.

Bibliographie

- Adams, D, 1978, 'Mobilizing Household Savings Through Rural Financial Markets'. In: *Economic Development and Cultural Change*. April, Vol 3, No. 26.
- Ardener, S, 1964, 'The Comparative Study of Rotative Credit Association'. In: *Journal of The Royal Anthropological Institute*, No. 94.
- Boisieu (de) C, 1988, 'L'innovation financière dans les PVD. In: *Le Monde*, No. 13.455, Mai.
- Bouman, F J A, 1977, 'Indigenous Saving and Credit Societies in the Third World: a message'. In: *Savings and Development*, Mc Millan, No. 4.
- Essombe Edimo, J R, 1987, 'Le point sur les 'structures parallèles' de financement dans les PVD: le cas concret des tontines en Afrique sub-saharienne' (Mémoire de DEA, IREP/D Grenoble).
- Essombe Edimo, J R, 1990, 'Financement interne et développement économique: un essai sur le rôle du financement parallèle' dans le foisonnement industriel au Cameroun' (Thèse de Doctorat Grenoble II).
- Essombe Edimo J R, 1991, 'Désengagement de l'Etat et réhabilitation des entreprises parapubliques au Cameroun: fondements, modalités et incidences' (Art. Nov.).
- Gagey, F, 1986, *Comprendre l'économie africaine*. Paris, L'Harmattan.

- Gourou, P, 1985, 'Encadrement et développement'. In: *Mondes en Développement*. Cité par C Courtlet (1986): 'Industrialisation et développement: analyse traditionnelle et mouvements récents'. *Economie et Humanisme*, No. 289, Mai-juin, p. 12.
- Gracia, M, 1983, *Auto-organisation des milieux africains et développement*. Actes du Colloque d'UCI d'hiver de Yaoundé-Sâa.
- Haggblade, S B, 1978 'Africanization from Below: The Evolution of Cameroon Savings Societies into West-style Banks'. *Rural Africana*, No. 2.
- Henry, A, Tchente, G H, et Dieumegard, P G, (1991), *Tontines et banques au Cameroun*. Paris, Karthala.
- Holst, J U, 1985, 'Le rôle des intermédiaires financiers informels dans la mobilisation de l'épargne'. *Epargne et Développement*, Economica, Paris.
- Hugon, Ph, 1991, 'Les politiques d'ajustement et le dualisme financier africain'. *Techniques Financières et Développement*, No. 23, Juin, Paris.
- Kinnon, Mc, R, 1973, *Money and Capital in Economic Development*. Brooking's Institution.
- Kinnon, Mc, R, 1981, 'Financial Repression, Liberalization and IDC's'. In: *World Economic Order; Past and Prospects*, ed. Grassman, S and Lundbert E, New York.
- Lancey (de) V, 1978, 'Women at the Cameroon Development Corporation: How their money works'. In: *Rural Africana*, No. 2.
- Lefrançois, M L, 1988, 'Banque et crédit en zone franc et au Zaïre'. In: *Marchés Tropicaux*, No. 2247, Déc., Paris.
- Lelart, M, 1985, 'L'épargne informelle en Afrique'. *Revue des Etudes Coopératives*, No. 14, 2è Trim. Paris-Nanterre.
- Lelart, M, 1989, 'L'épargne informelle en Afrique: les tontines béninoises'. In: *Tiers monde*, No. 118, Avril-Juin.
- Ndzana, V O, 1991, 'Y a-t-il encore un pilote dans l'avion?'. In: *Challenge Hebdo*, No. 11-18 Décembre.
- Shaw, E S, 1973, *Financial Deepening in Economic Development*. London, Oxford University Press.
- Thirwall, A P, 1974, *Inflation, Savings and Growth in Developing Countries*. London, Mc Millan.

Autres sources

- Banque Mondiale, 1987, *Rapport sur le développement dans le monde en 1987*, Washington DC.
- Petit Larousse illustré* 1985, Paris, Larousse.

* Chargé de Cours F.D.S.E, Université de Yaoundé, Cameroun